



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

Vicq sur Mer, le 22 Mai 2017

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT
REGLEMENTATION D'ACCES DES CHEVAUX SUR
LES PLAGES DE LA COMMUNE DE VICQ SUR
MER**

A2017-004

Le Maire de Vicq sur Mer,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

VU l'arrêté interministériel du 25 octobre 1982 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et l'accès des chevaux sur les plages de la commune de Vicq sur Mer en période estivale ;

ARRETE

Article 1

Les chevaux sont interdits sur toutes les plages de la commune pendant les mois de juillet et août de 10h à 18h.

Article 2

La brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Maire

Richard LETERRIER

